

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2021/

Date de convocation	14/01/2022	Nombre de conseillers en exercice	14
Date d'affichage VAL-D'OISE	14/01/2022	Nombre de conseillers présents	10
		Nombre de votants	12

L'an deux mille vingt-deux le vingt janvier à 20 heures, le conseil municipal de la commune du Mesnil-Aubry, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Martine BIDEL, Maire.

Etaient présents : Mme BIDEL Martine, M. GAGNET Robert, MME DE JESUS GRACA Stéphanie, BARBAT Catherine, DEPRAETER Céline, Agnès SORIA, Patricia ROBIN, M. CHAUVOT Daniel, Mme AUDOUARD Patricia, M. BURONFOSSE Christian

Absents excusés : Mme Cathy CLICHY donne pouvoir à Mme Martine BIDEL
M. DEZOBRY Hervé donne pouvoir à Mme BARBAT Catherine

Absents : Mr. Franck CHAMPIGNY, Mr. Tony LANGLOIS

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'une secrétaire de séance prise au sein du Conseil. A été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées : Mme SORIA Agnès

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal en date du 16/12/2021 diffusé à l'ensemble des Conseillers

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

N° 01/2022 Election d'un adjoint au Maire

Madame le Maire, après avoir rappelé que suite au retrait de délégation du Premier Adjoint et de la décision du Conseil Municipal de ne pas le maintenir dans ses fonctions,

- Propose de conserver le nombre de postes d'adjoint au Maire fixé à quatre, soit, 30% de l'effectif légal du conseil municipal en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT.
- Propose que les adjoints remontent dans l'ordre du tableau et que le nouvel adjoint soit classé quatrième dans l'ordre du tableau, suivant l'article L. 2122-7 et suivant du CGCT.

Après cet exposé, elle invite l'assemblée à se prononcer sur ces deux points.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'Unanimité entérine ces deux points.

Le Conseil Municipal est ensuite invité à procéder à l'élection du 4^{ème} Adjoint :

Élection du quatrième adjoint

Mr. Daniel CHAUVOT et Mme AUDOUARD Patricia se sont portés candidats :

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	12
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

Mr. CHAUVOT Daniel **6 voix**

Résultats du deuxième tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	12
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

<i>Mr. CHAUVOT Daniel</i>	<i>6 voix</i>
<i>Mme AUDOUARD Patricia</i>	<i>6 voix</i>

Résultats du troisième tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	12
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

<i>Mr. CHAUVOT Daniel</i>	<i>6 voix</i>
<i>Mme AUDOUARD Patricia</i>	<i>6 voix</i>

Proclamation de l'élection du quatrième adjoint qui est élu à 6 voix pour et au bénéfice de l'âge :

Mr. CHAUVOT Daniel a été proclamé quatrième adjoint et immédiatement installé.

Questions diverses :

Madame le Maire, informe qu'un affaissement de voirie s'est produit place de l'église. Les concessions CEG et SIAH se sont déplacés afin d'identifier la cause de l'incident. Une étude par géoradar afin de cartographier le sous-sol.

Madame Audouard, informe le conseil qu'elle est en contact avec des associations pour la stérilisation des chats, avec prise en charge par l'état d'une partie de frais de stérilisation, mais qu'à ce jour aucune des nombreuses associations contactées n'a répondu favorablement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20h35.

La Secrétaire de séance

Le Maire

Martine BIDEL

Fait et délibéré le 20/01/2022
Extrait certifié conforme au registre des délibérations. Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la Mairie le compte-rendu de la délibération ci-contre. Le Maire certifie exécutoire la présente délibération, transmise en sous-préfecture de Sarcelles

